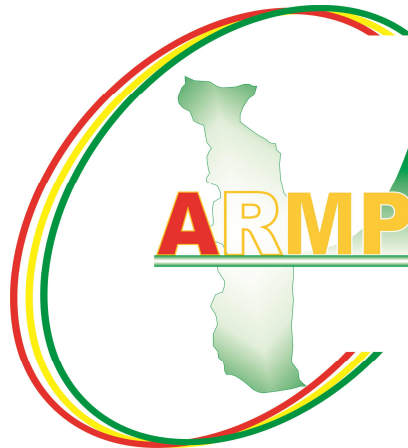


REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail-Liberté-Patrie



Transparence È Equité - Développement

AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

CONSEIL DE REGULATION

DIRECTION GENERALE

DIRECTION DES STATISTIQUES ET DE LA DOCUMENTATION

**Statistiques sur les recours et décisions
au cours de l'année 2013**

Statistiques des recours exercés devant le CRD et des décisions rendues par cet organe au cours de l'année 2013

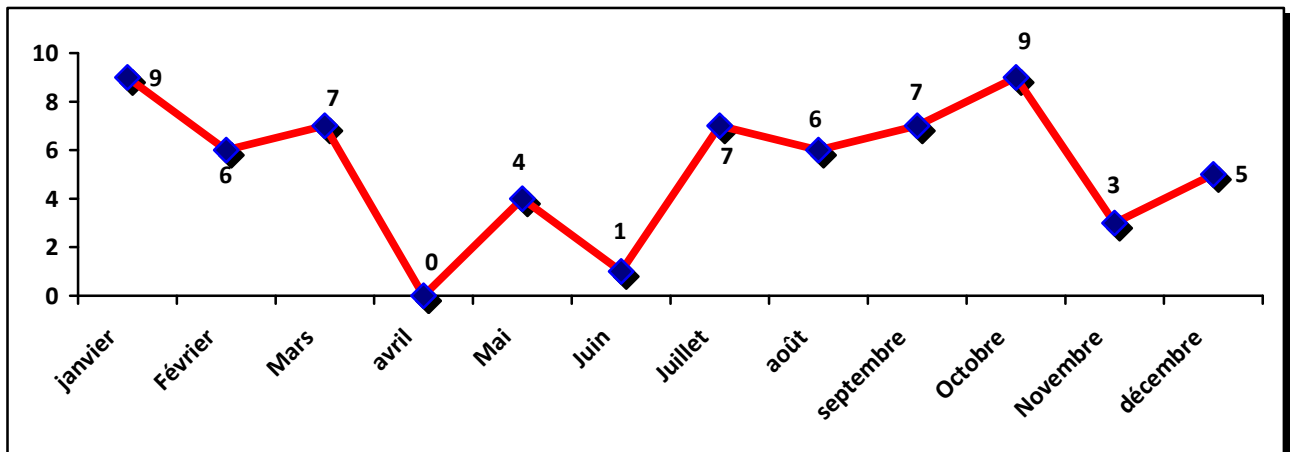
1-Recours exercés devant le CRD au cours de l'année 2013

Au total soixante-quatre (64) recours ont été enregistrés au secrétariat du Comité de règlement des différends (CRD) au cours de l'année 2013. Sur les 64 recours 59 ont déjà été traités. Les 5 autres recours sont en phase d'instruction.

1.1-Evolution du nombre de recours en 2013

Le graphique 1 ci-dessous présente l'évolution du nombre de recours par mois enregistrés au secrétariat du CRD au cours de l'année 2013. De façon globale, il ressort de la lecture de ce graphique que le deuxième trimestre de l'année est la période où il y a eu moins de recours (5 recours) contre 22 au premier trimestre, 20 au troisième et 17 au quatrième trimestre. Il est à noter qu'aucun recours n'a été enregistré au cours du mois d'avril.

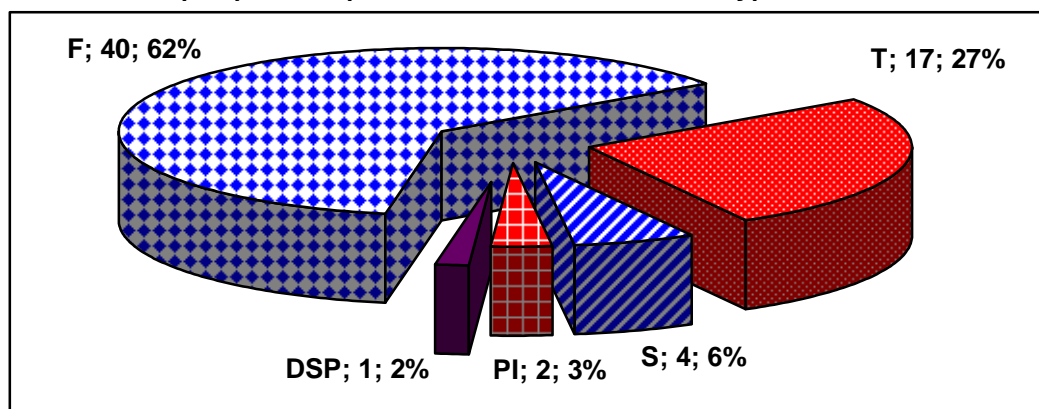
Graphique 1 : Evolution du nombre de recours enregistrés au cours de l'année 2013



1.2-Evolution du nombre de recours selon le type de marché

La répartition des recours enregistrés par rapport au type de marché, montre que 40 recours, soit 62% des recours enregistrés, ont porté sur les marchés de fournitures et services connexes. L'analyse serait pertinente si cette proportion était relativisée.

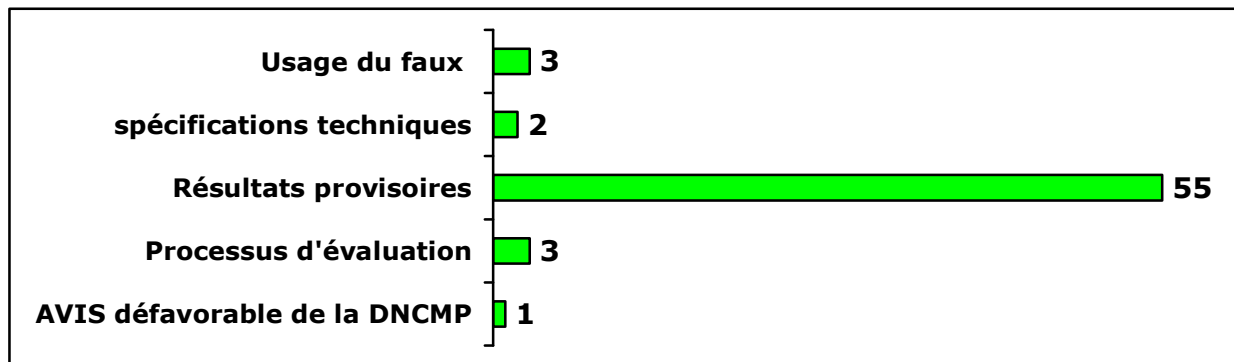
Graphique 2: Répartition des recours selon le type de marché



1.3-Objets des recours

La lecture du graphique 3 ci-dessous indique que la majorité des recours enregistrés (55 recours sur 64) ont porté sur les résultats de l'évaluation.

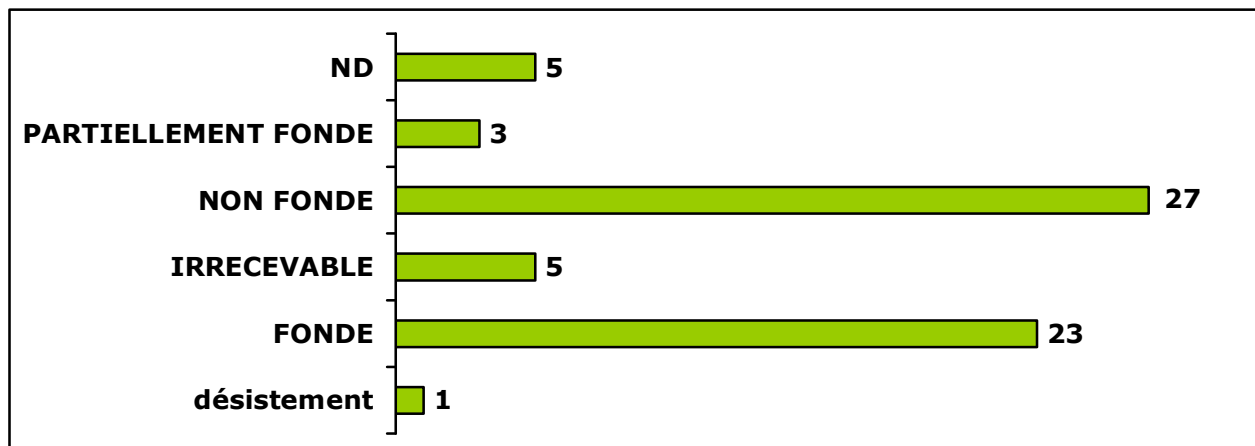
Graphique 3: Répartition des recours selon l'objet attaqué



1.4- Appréciation de fond sur les recours

L'analyse des décisions rendues par le CRD, tel que l'indique le graphique 4 ci-après, révèle que 27 recours sur les 59 traités, soit une proportion de 46%, ont été déclarés comme non fondés contre 26 (23 fondés et 3 partiellement fondés), soit 44% des recours traités. Il est à noter que 5 recours ont été déclarés irrecevables pour des raisons liées au délai, à la qualité de l'auteur de la saisine ou tout juste parce qu'ils ont été exercés avant la période appropriée.

Graphique 4: Répartition des recours selon l'appréciation de fond sur le recours



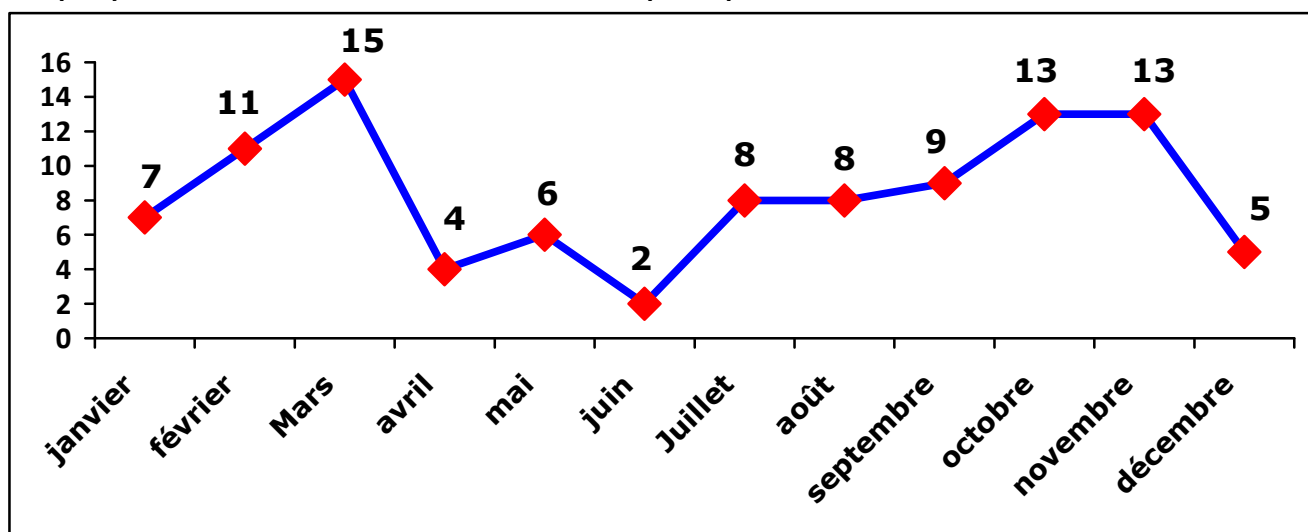
2-Décisions rendues par le CRD en 2013

Au total 101 décisions ont été rendues par le CRD au cours de l'année 2013 dont 45 décisions de suspension et 56 décisions au fond.

2.1-Evolution du nombre de décisions rendues en 2013

Globalement, le graphique 5 ci-après indique que le second trimestre de l'année est la période où le CRD a rendu moins de décisions. Cela s'explique par le fait qu'il y a eu moins de recours en cette période.

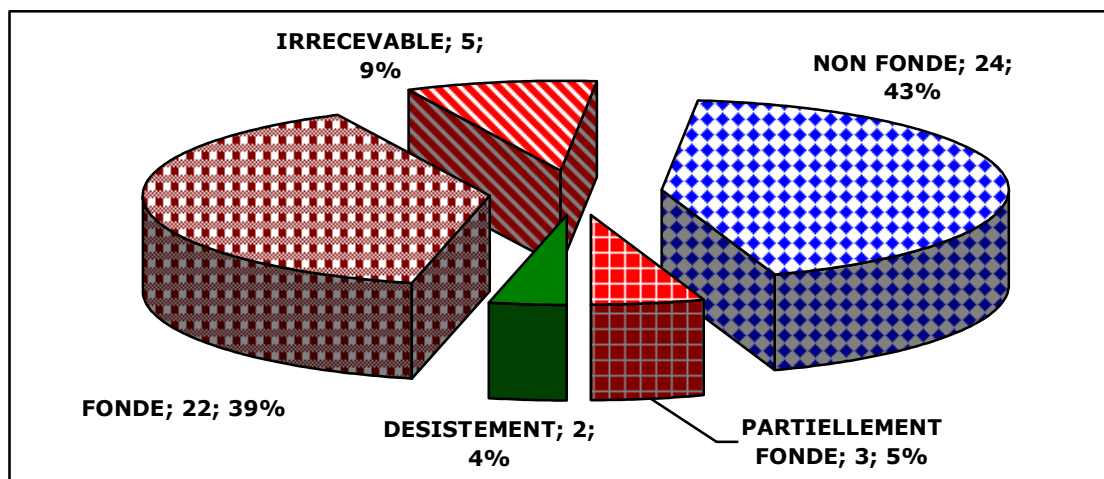
Graphique 5 : Evolution du nombre de décisions prises par le CRD au cours de l'année 2013



2.2-Situation des décisions rendues au fond par rapport à l'appréciation du recours y afférent

Sur un total de 56 décisions au fond rendues par le CRD, 43% sont non fondées contre 44% (39% fondées et 5% partiellement fondées) fondées.

Graphique 6: Répartition des décisions de fond selon l'appréciation du recours y afférent



2.2-Situation des décisions rendues au fond par rapport à décision prise

La poursuite de la procédure est la décision prise par le CRD dans la plupart des cas. En effet, sur les 56 décisions rendues au fond, le CRD a ordonné 33 fois la poursuite de la procédure, soit une proportion de 59%.

Graphique 7: Répartition des décisions de fond selon l'orientation de la décision

